

Airon-Notre-Dame
Airon-Saint-Vaast
Berck-sur-Mer
Colline-Beaumont
Conchil-le-Temple
Groffliers
Rang-du-Fliers
Tigny-Noyelle
Verton
Waben

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

L'an deux mille sept, le vingt sept novembre à dix huit heures trente, le Conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, en suite de convocation en date du 21 novembre 2007, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. LECLERCQ, PRUVOST, COLEUR, Mme TORABI absents excusés.
Suppléants : MM. CORNU, PHILIPPO, DUCREU.

Mme CROISILE est élue secrétaire.

17 - Signature d'une convention-cadre avec l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais – Programme 2007-2013.

Par délibération en date du 27 juin 2005, Opale Sud avait conclu une convention cadre avec Etablissement Public Foncier. Cette convention s'inscrivait dans un cadre pluriannuel de 2000-2006 et est aujourd'hui caduque, aucune réalisation n'a été effectuée avec EPF lors de cette convention.

L'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais met en œuvre son Programme Pluriannuel d'Intervention 2007-2013. Ce programme inscrit l'intervention de l'Etablissement selon trois axes thématiques :

- développer l'offre foncière du logement social et du renouvellement urbain,
- accompagner la mutation foncière des sites industriels et les grands projets économiques d'intérêt régional voire national,
- poursuivre le développement des trames vertes et bleues dans le Nord – Pas de Calais.

A ce titre une convention-cadre est établie entre l'Etablissement Public Foncier et la Communauté de communes Opale Sud. Elle définit la mise en œuvre de l'intervention foncière et

technique de l'EPF en référence aux documents d'orientations stratégiques de la Communauté de communes.

Cette convention-cadre sera présentée au conseil d'administration de l'EPF le 07 décembre 2007.


Le Conseil Communautaire :


- sollicite l'intervention foncière et technique de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais selon les modalités définies dans la convention-cadre,
- autorise le Président à signer la convention-cadre ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Berck-sur-Mer, le 28 novembre 2007.

Publié le, 29 NOV. 2007

Exécutoire, le 30 NOV. 2007
Le Président

B. COUSEIN.

Le Président,

B. COUSEIN.



REÇU LE

30 NOV 2007

**SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER**